

# ACTION URGENTE

## UN PRISONNIER D'OPINION DOIT ÊTRE LIBÉRÉ

**Un prisonnier d'opinion est maintenu en détention militaire en Thaïlande et est privé de tout contact avec un avocat et sa famille. C'est la troisième fois depuis le 2 mars que Watana Muangsook est détenu par l'armée sans inculpation ni procès.**

L'ancien parlementaire et ministre du Commerce, **Watana Muangsook**, est détenu au secret par l'armée sans inculpation ni procès depuis le 18 avril. Sa détention semble être liée à un commentaire publié sur Facebook dans lequel il déclarait ne pas soutenir le projet de Constitution en Thaïlande qui doit faire l'objet d'un référendum en août 2016. Il semble par ailleurs avoir été transféré dans un camp militaire près de Bangkok, et ses proches et ses avocats n'ont pas pu le contacter ou le voir depuis son arrestation.

C'est la troisième fois depuis le 2 mars que Watana Muangsook est détenu par l'armée sans procès ni inculpation pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression. Il avait été arrêté les 2 et 3 mars pour avoir critiqué dans une publication sur Facebook la justification que les autorités ont fournie quant à la surveillance croissante dont fait l'objet l'ancien Premier ministre, Yingluck Shinawatra. Les autorités militaires l'ont de nouveau arrêté et maintenu en détention pendant trois jours entre le 28 et le 31 mars, car il avait critiqué la détention sans inculpation ni procès pendant trois jours de Worachai Hema, un membre élu du parlement de l'ancien gouvernement qui avait critiqué le projet de Constitution.

Les autorités ont également interdit à Watana Muangsook de se rendre à Singapour en juillet 2015 et ont rejeté une procédure judiciaire qu'il avait engagée pour contester cette décision, au motif que la Constitution provisoire et des ordres officiels permettent ces restrictions arbitraires.

### **DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais, en thaï ou dans votre propre langue :**

- appelez les autorités à libérer Watana Muangsook immédiatement et sans condition, car il s'agit d'un prisonnier d'opinion, détenu uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression et d'association ;
- en attendant sa libération, engagez-les à lui permettre immédiatement de consulter un avocat indépendant et ses proches, à veiller à ce qu'un tribunal civil indépendant se prononce sur la légalité de son arrestation et à veiller à ce qu'il reçoive tous les soins médicaux nécessaires ;
- demandez-leur instamment de ne plus détenir, harceler ou punir des personnes au seul motif qu'elles ont exercé de manière pacifique leur droit à la liberté d'expression et d'association, conformément à leurs obligations internationales ;
- appelez-les à abroger le décret n° 3/2015 du Conseil national pour la paix et l'ordre (CNPO) qui permet aux autorités militaires de convoquer et détenir des personnes arbitrairement et au secret, et à lever les restrictions auxquelles sont soumises les personnes après une détention de « rectification des comportements ».

### **ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 31 MAI 2016 À :**

Premier Ministre General Prayuth Chan-ocha

Government House  
Pitsanulok Road, Dusit  
Bangkok 10300, Thaïlande  
Fax : +66 2282 5131

**Formule d'appel : Dear Prime Minister, /  
Monsieur le Premier ministre,**

Ministre des Affaires étrangères

Don Pramudwinai  
Ministry of Foreign Affairs  
Sri Ayudhya Road  
Bangkok 10400, Thaïlande  
Fax : +66 2643 5320 / +66 2643 5314  
Courriel : minister@mfa.go.th

**Formule d'appel : Dear Minister, /  
Monsieur le Ministre,**

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Thaïlande dans votre pays (adresse/s à compléter) :**

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## UN PRISONNIER D'OPINION DOIT ÊTRE LIBÉRÉ

### COMPLÉMENT D'INFORMATION

Les autorités militaires, qui ont décrété l'instauration de la loi martiale et pris le pouvoir à la faveur d'un coup d'État en mai 2014, ont instauré une série de mesures restreignant de manière excessive et sans nuance le droit à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique. Ces mesures sont toujours en vigueur bien qu'elles aient au départ été annoncées comme des mesures temporaires, et elles représentent une violation flagrante des obligations de la Thaïlande au titre du droit international relatif aux droits humains.

L'une des mesures prises a été d'étendre les pouvoirs de l'armée en matière d'arrestation, au titre de la loi martiale et du décret n° 3/2015 du Conseil national pour la paix et l'ordre (CNPO), pour permettre de maintenir en détention jusqu'à une semaine dans des lieux non officiels les détracteurs réels ou perçus des lois et politiques des autorités. Amnesty International continue de demander aux autorités de révoquer la loi martiale et les dispositions du décret n° 3/2015 permettant la détention arbitraire, et de lever les conditions de libération de détention restrictives. Ces mesures ont été largement utilisées pour tenter de réduire au silence les détracteurs des autorités et les empêcher de bénéficier de leurs droits.

Les autorités ont justifié cette forme de détention, communément qualifiée de détention de « rectification des comportements », en affirmant qu'elle représentait une mesure permettant de renforcer la coopération avec leur administration. Cette détention se fait dans des lieux de détention non officiels, sans inculpation, procès ou garanties juridiques, les détenus ne pouvant notamment pas contacter leurs proches, leurs avocats ou les tribunaux. Ces conditions ont favorisé le recours à la torture et à d'autres formes de mauvais traitements lors des détentions par l'armée, tant dans les provinces les plus méridionales de la Thaïlande où la loi martiale et les réglementations d'exception sont en vigueur depuis 2004, que dans le reste du pays depuis le coup d'État militaire.

Watana Muangsook et les autres personnes ayant subi une détention de « rectification des comportements » sont soumis à des conditions restrictives, forcées et formulées en des termes vagues lors de leur libération, qui limitent leur droit de circuler librement et leur droit à la liberté d'expression et de réunion pacifique, notamment à travers une interdiction de prendre part à des activités politiques. Ils risquent d'être emprisonnés s'ils enfreignent ces restrictions.

L'administration militaire met actuellement en place son projet de transition politique en vue des élections de 2017, notamment en soumettant le projet de Constitution à un référendum en août 2016. Amnesty International est préoccupée par le fait que les autorités imposent de plus en plus de restrictions à l'exercice pacifique du droit à la liberté d'expression, d'association et de réunion à l'approche de la prochaine étape de leur feuille de route politique. Les autorités continuent de menacer de sanctionner quiconque commet des actes mal définis qui, selon elles, pourraient amener les citoyens à « mal interpréter » le gouvernement et continuent également de placer en détention des détracteurs pacifiques sans inculpation ni procès. Une loi qui est entrée en vigueur en mars 2016 prévoit une peine de dix ans d'emprisonnement pour quiconque utilise un langage « grossier » pour s'opposer au référendum constitutionnel d'août, et les autorités menacent d'engager des poursuites contre quiconque prend part à des actes d'« incitation » pendant la période précédant le référendum. Des représentants ont également indiqué qu'ils pouvaient ordonner aux personnes n'ayant pas changé d'opinion après leur détention arbitraire de prendre des cours de rééducation politique dans des camps militaires.

Nom : Watana Muangsook  
Homme

AU 90/16, ASA 39/3866/2016, 19 avril 2016